

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada
PO Box 1408, Room 100
167 Lombard Ave.
Winnipeg
Manitoba
R3C 2Z1
Bid Fax: (204) 983-0338

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Unmanned Aerial System	
Solicitation No. - N° de l'invitation K4E21-130308/A	Date 2013-07-18
Client Reference No. - N° de référence du client EC	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$WPG-108-8584	
File No. - N° de dossier WPG-3-36052 (108)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-08-28	
Time Zone Fuseau horaire Central Daylight Saving Time CDT	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Perkins, Bill	Buyer Id - Id de l'acheteur wpg108
Telephone No. - N° de téléphone (204) 983-0275 ()	FAX No. - N° de FAX (204) 983-7796
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF THE ENVIRONMENT Christopher Spence Science & Technology Water Quality Monitoring 11 Innovation Blvd Saskatoon Saskatchewan S7N 3H5 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada - Western
Region
PO Box 1408, Room 100
167 Lombard Ave.
Winnipeg
Manitoba
R3C 2Z1

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Demandes de renseignements - en période de soumission
4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat
2. Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée du contrat
5. Responsables
6. Paiement
7. Instructions relatives à la facturation
8. Attestations
9. Lois applicables
10. Ordre de priorité des documents
11. Clauses du Guide des CCUA

Liste des annexes

- Annexe « A » Besoin
Annexe « B » Critères d'évaluation
Annexe « C » Base de paiement

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

Le gouvernement du Canada et le Service météorologique du Canada (SMC) d'Environnement Canada (EC) ont besoin d'un système aérien de précision sans pilote comportant le logiciel, les appareils photo, le matériel de contrôle au sol, la formation au pilotage et en matière de système, et les pièces de rechange applicables, établis dans les spécifications obligatoires et cotées numériquement. Le véhicule sera utilisé pour la cartographie à haute résolution de zones saturées et de zones contribuant au débit variable pour aider à la prise de mesures du débit et du flux d'éléments nutritifs. Le véhicule sera déployé dans des régions éloignées du Canada en terrain accidenté et sans accès routier. La livraison doit se faire à la Surveillance de la qualité de l'eau de la Sciences et la technologie, à Saskatoon (Saskatchewan) au plus tard le 31 mars 2014.

3. Compte rendu

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisee-s-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisee-s-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003, (2013-06-01) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours

Insérer : 90 jours

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins ten days (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Manitoba, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique (2 copies papier)
Section II: Soumission financière (1 copies papier)
Section III: Attestations (1 copies papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions:

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les soumissionnaires à:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2010-01-11), Fluctuation du taux de change,

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères techniques obligatoires

- a) Capacité d'exécuter la gamme complète des travaux décrits à l'Annexe « A », Besoin.
- b) Fourniture des prix conformément aux directives à l'annexe « C », Base de paiement

1.1.2 Critères techniques cotés

Reportez-vous à l'annexe B

1.2 Évaluation financière

CCUA A0220T (2010-01-11) Évaluation du prix

2. Méthode de sélection - Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique et du Prix

1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :
 - a. respecter toutes les exigences de la demande de soumissions; et
 - b. satisfaire à tous les critères obligatoires; et
 - c. obtenir le nombre minimal de 2000 points exigés pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques cotés. L'échelle de cotation compte 3000 points.
2. Les soumissions qui ne répondent pas aux exigences (choisir « a) ou b) ou c) » OU « a) ou b) ou c) et d) ») seront déclarées non recevables.
3. La sélection sera faite en fonction du meilleur résultat global sur le plan du mérite technique et du prix. Une proportion de 60% sera accordée au mérite technique et une proportion de 40% sera accordée au prix.
4. Afin de déterminer la note pour le mérite technique, la note technique globale de chaque soumission recevable sera calculée comme suit: le nombre total de points obtenus sera divisé par le nombre total de points pouvant être accordés, puis multiplié par 60%
5. Afin de déterminer la note pour le prix, chaque soumission recevable sera évaluée proportionnellement au prix évalué le plus bas et selon le ratio de 40%.

6. Pour chaque soumission recevable, la cotation du mérite technique et la cotation du prix seront ajoutées pour déterminer la note combinée.
7. La soumission recevable ayant obtenu le plus de points ou celle ayant le prix évalué le plus bas ne sera pas nécessairement choisie. La soumission recevable qui obtiendra la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix sera recommandée pour l'attribution du contrat.

[Le tableau ci-dessous présente un exemple où les trois soumissions sont recevables et où la sélection de l'entrepreneur se fait en fonction d'un ratio de 80/20 à l'égard du mérite technique et du prix, respectivement.] Le nombre total de points pouvant être accordé est de 135, et le prix évalué le plus bas est de 50 000,00 \$ (50).

Méthode de sélection - Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique (80%) et du prix (20%)

	Bidder 1	Bidder 2	Bidder 3
points techniques	88	82	76
prix indiqué	\$60,000	\$55,000	\$50,000

	points techniques	points de prix	points totales
Bidder 1	$\frac{88 \times 80}{100} = 70.4$	$\frac{*50 \times 20}{60} = 16.67$	87.07
Bidder 2	$\frac{82 \times 80}{100} = 65.6$	$\frac{50 \times 20}{55} = 18.18$	83.78
Bidder 3	$\frac{76 \times 80}{100} = 60.8$	$\frac{50 \times 20}{50} = 20.00$	80.80

*Représente la proposition de prix plus bas

Le gagnant est le soumissionnaire marquant des points culminants du totales obtenus en additionnant le score technique et le prix. Basé sur les calculs ci-dessus, un contrat serait attribué à des soumissionnaires 1, qui offre le meilleur score total, prenant en considération le mérite technique et prix de l'offre.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre à cette demande, la soumission sera également déclarée non recevable ou sera considéré comme un manquement au contrat.

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - soumission des instructions uniformisées 2003, s'il y a lieu). La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires admissibilit limite » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/index.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires admissibilit limite » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT

1. Exigences relatives à la sécurité

1.1 Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

Le gouvernement du Canada et le Service météorologique du Canada (SMC) d'Environnement Canada (EC) ont besoin d'un système aérien de précision sans pilote comportant le logiciel, les appareils photo, le matériel de contrôle au sol, la formation au pilotage et en matière de système, et les pièces de rechange applicables, établis dans les spécifications obligatoires et cotées numériquement. Le véhicule sera utilisé pour la cartographie à haute résolution de zones saturées et de zones contribuant au débit variable pour aider à la prise de mesures du débit et du flux d'éléments nutritifs. Le véhicule sera déployé dans des régions éloignées du Canada en terrain accidenté et sans accès routier. La livraison doit se faire à la Surveillance de la qualité de l'eau de la Sciences et la technologie, à Saskatoon (Saskatchewan) au plus tard le 31 mars 2014.

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le guide des *Clauses et conditions uniformisées d'achat* publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. (<http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>)

3.1 Conditions générales

2010A (2013-04-25), Conditions générales - services (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

4. Durée du contrat

4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 31 mars 2014.

4.2 Option de prolongation du contrat

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus un période supplémentaire de 1 année chacune, selon les mêmes conditions. L'entrepreneur accepte que pendant la période prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables prévues à la Base de paiement.

Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment, en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur au moins 30 jours civils avant la date d'expiration du contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est:

Bill Perkins

Spécialiste de l'approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

100-167, avenue Lombard

Winnipeg, Manitoba R3C 2Z1

Téléphone: 204-983-0275

Télécopieur: 204-983-7796

Adresse e-mail: bill.perkins@ pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus, suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : _____ À déterminer à ATTRIBUTION DU MARCHÉ _____

Titre : _____

Organisation : _____

Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - _____

Télécopieur : ____ - ____ - _____

Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom: _____

Téléphone: _____

Fax: _____

Courriel: _____

6. Paiement

6.1 Base de paiement - prix ferme ou prix de lot(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé « un prix ferme » précisé(s) dans le contrat, selon un montant total de **à déterminer \$**. Les droits de douane « sont exclus » et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* C6000C (2007-05-25), Limite de prix

6.3 Paiement unique

Clause du *Guide des CCUA* H1000C (2008-05-12), Paiement unique

6.4 Clauses du *Guide des CCUA*

C2000C (2007-11-30), Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

7. Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

8. Attestations

8.1 Conformité

Le respect des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur au Manitoba, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

10. De priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) 2010A (2013-04-25), Conditions générales - services (complexité moyenne);

Solicitation No. - N° de l'invitation

K4E21-130308/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg108

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

EC

WPG-3-36052

- c) Annexe A, Besoin;
- C) Annexe B, Critères d'évaluation
- d) Annexe C, Base de paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (*inscrire la date de la soumission*).

11. Les clauses du guide des CCUA

A9068C (2010-01-11), Règlement du site du gouvernement

G1005C (2008-05-12), Assurances

ANNEXE A
TRAVAUX**ÉNONCÉ DES****Besoin :**

Le gouvernement du Canada et le Service météorologique du Canada (SMC) d'Environnement Canada (EC) ont besoin d'un système aérien de précision sans pilote comportant le logiciel, les appareils photo, le matériel de contrôle au sol, la formation au pilotage et en matière de système, et les pièces de rechange applicables, établis dans les spécifications obligatoires et cotées numériquement. Le véhicule sera utilisé pour la cartographie à haute résolution de zones saturées et de zones contribuant au débit variable pour aider à la prise de mesures du débit et du flux d'éléments nutritifs. Le véhicule sera déployé dans des régions éloignées du Canada en terrain accidenté et sans accès routier. La livraison doit se faire à la Surveillance de la qualité de l'eau de la Sciences et la technologie, à Saskatoon (Saskatchewan) au plus tard le 31 mars 2014.

Travail proposé :

L'Entrepreneur doit fournir des biens qui soutiennent les besoins du programme actuel de recherches hydrologiques du SMC. Les biens et périphériques fournis doivent comprendre :

- Un véhicule (aérien) avec pilote automatique pleinement autonome et préprogrammé avec navigation par points de cheminement et déclenchement automatique d'appareils photo,
- Appareils photo rouge-vert-bleu (RVB) et proche infrarouge (NIR),
- Logiciel de planification prévol et de contrôle en vol
- Logiciel de traitement photogrammétrique, orthomosaïque et de modèle altimétrique numérique (MAN) après vol
- Matériel de contrôle au sol
- Système d'alimentation du véhicule (batteries). Rechargeables au lithium polymère avec chargeur inclus.
- La formation au pilotage doit inclure l'utilisation du système dont les rudiments de la planification de vol, l'évaluation des sites, les essais sur le terrain du système, le dépannage et le droit aérien dont la compréhension du processus de « certification des opérations aériennes spécialisées ».
- Formation sur le système dont les essais sur le terrain et le dépannage du matériel et logiciel.
- Formation sur le logiciel de traitement d'images
- Pièces de rechange pour le système aérien, au moins une hélice et 5 bandes élastiques

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE :

Environnement Canada a établi que toute propriété intellectuelle découlant du contrat appartiendra à l'Entrepreneur.

Renseignements à inclure dans la soumission :**Pour la proposition technique : (La proposition technique comporte tous les renseignements en réponse aux critères obligatoires et évalués.)**

1 – Inclure la confirmation d'être capable (**OUI**) ou NON (**NON**) de respecter chacun des critères obligatoires.

Critères de la proposition technique :

Expérience : Tous les soumissionnaires DOIVENT inclure les renseignements suivants dans le cadre de leur proposition lorsqu'ils préparent les renseignements pour répondre et se conformer à la portion de l'évaluation technique de leur soumission :

CRITÈRES OBLIGATOIRES : TOUS les critères obligatoires doivent être abordés et confirmés dans la Réponse à l'évaluation technique, comme suit :

- | | | | |
|----|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| a. | Le système aérien proposé doit être en mesure de voler (seuil de vitesse du vent) dans des conditions allant jusqu'à 40 km/h de vent. | OUI () | NON () |
| b. | Le système d'antenne proposé doit être en mesure de couvrir un minimum de 1 km ² dans un vol à une altitude minimale de 100 mètres. | OUI () | NON () |
| c. | Résolution minimale des appareils photo de 12 mégapixels | OUI () | NON () |
| d. | Le système aérien proposé doit être en mesure d'avoir une distance d'atterrissage autonome au sol de moins de 5 mètres (l'appareil aérien doit pouvoir atterrir en toute sécurité à une distance de 5 mètres ou moins) | OUI () | NON () |
| e. | Le fournisseur doit procurer le système complet et la formation connexe sur le logiciel | OUI () | NON () |

Si tous les **CRITÈRES OBLIGATOIRES** ci-dessus sont respectés, les propositions seront évaluées en fonction des critères suivants, donc, les soumissionnaires sont avisés d'aborder chaque domaine suffisamment en profondeur pour clairement indiquer à quel point le travail peut être effectué de manière efficace. Les propositions qui ne donnent pas suffisamment de renseignements seront considérées comme irrecevables.

Critères évalués :

CRITÈRE D'ÉVALUATION TECHNIQUE COTÉ	
L'ENTREPRENEUR (maximum de 3000points) doit obtenir au moins 2000points pour être considéré	Définitions des critères
<p>1. Temps de vol</p> <p style="text-align: center;">Maximum de 600 points</p>	<p>0 à 44 minutes – 0 point 44+ à 50 minutes – 450points 50+ à 55 minutes – 500points 55+ à 60 minutes – 550points 60+ minutes – 600 points</p>
<p>2. Résolution au sol des appareils photo à une altitude de vol de 130 mètres</p> <p style="text-align: center;">Maximum de 600 points</p>	<p>0 à 11 cm/pixel – 600 point 12 à 17 cm/pixel – 500 points 17+ à 20 cm/pixel – 400 points 20+ à 25 cm/pixel – 300 points 25+ à 30 cm/pixel – 200 points 30+ cm/pixel – 0 points</p>
<p>3. Mécanisme de lancement</p> <p style="text-align: center;">Maximum de 600 points</p>	<p>Mécanisme de catapultage – 300 points Mécanisme de lancement à la main – 600 points</p>
<p>4. Envergure de la voilure – distance d'assemblage mesurée d'un bout d'aile à l'autre</p> <p style="text-align: center;">Maximum de 600 points</p>	<p>96 po ou moins d'un bout d'aile à l'autre afin de faciliter le transport (600 points). Plus de 96 po; 200 points.</p> <p>Plus de 96 po – 200 points Jusqu'à 96 po d'envergure – 600 points</p>
<p>5. Éléments de formation au pilotage</p> <p style="text-align: center;">Maximum de 600 points</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rudiments de la planification de vol (100 points) ▪ Évaluation des sites (100 points) ▪ Essais sur le terrain du système (100 points) ▪ Dépannage (100 points) ▪ Droit aérien dont la compréhension du processus de « certification des opérations aériennes spécialisées » (200 points)

Solicitation No. - N° de l'invitation

K4E21-130308/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

WPG-3-36052

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg108

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

EC

Solicitation No. - N° de l'invitation

K4E21-130308/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Client Ref. No. - N° de réf. du client

EC

WPG-3-36052

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg108

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE C**MODALITÉS DE PAIEMENT**

Les soumissionnaires doivent donner des prix unitaires fermes, la destination FAB, les pièces et la garantie complètes, incluant tous les frais de livraison et de déchargement et frais et droits de douanes.

La TPS (le cas échéant) est en sus. (Exemption de TVP 390516-0)

Point	Description	Qté	Unité	Prix calculé (\$CAN)
1	Système aérien sans pilote (Tel que détaillé aux présentes)	1	Chaque	\$
2	Formation	1	Chaque	\$
2	Livraison	1	Chaque	\$
Total partiel				\$
TPS (le cas échéant, est en sus)				\$
TOTAL				\$